

Mais qui paie les retraites ?

**Chiffres de 2005 parus au journal officiel
du 12 janvier 2007**

M€ = millions d'Euros

Source « Analyses et documents économiques » N°105
de juin 2007

Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

Création par la loi sur les assurances sociales du 30 avril 1930

Régimes spéciaux

- RATP
- Industries électriques et gazières
- Fonctionnaires civils
- Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers
- Fonctionnaires militaires
- Mines
- Marins
- Ouvriers d'état
- Clercs de notaires
- SNCF

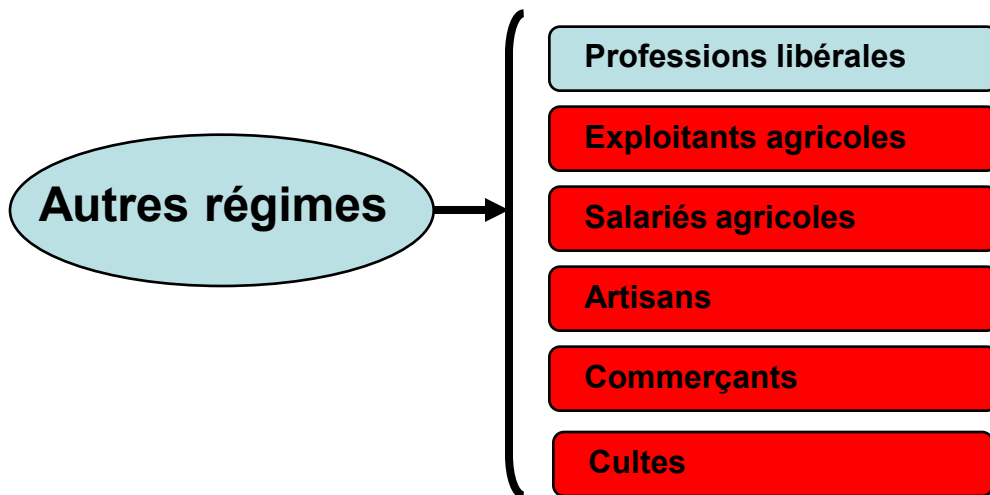
Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

Régime général

Devant l'opposition des partis de droite et du patronat d'améliorer le régime de la sécurité sociale, les salariés ont créé les caisses complémentaires pour obtenir un rapport retraite / salaire sensiblement identique aux régimes spéciaux

Création en 1946

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

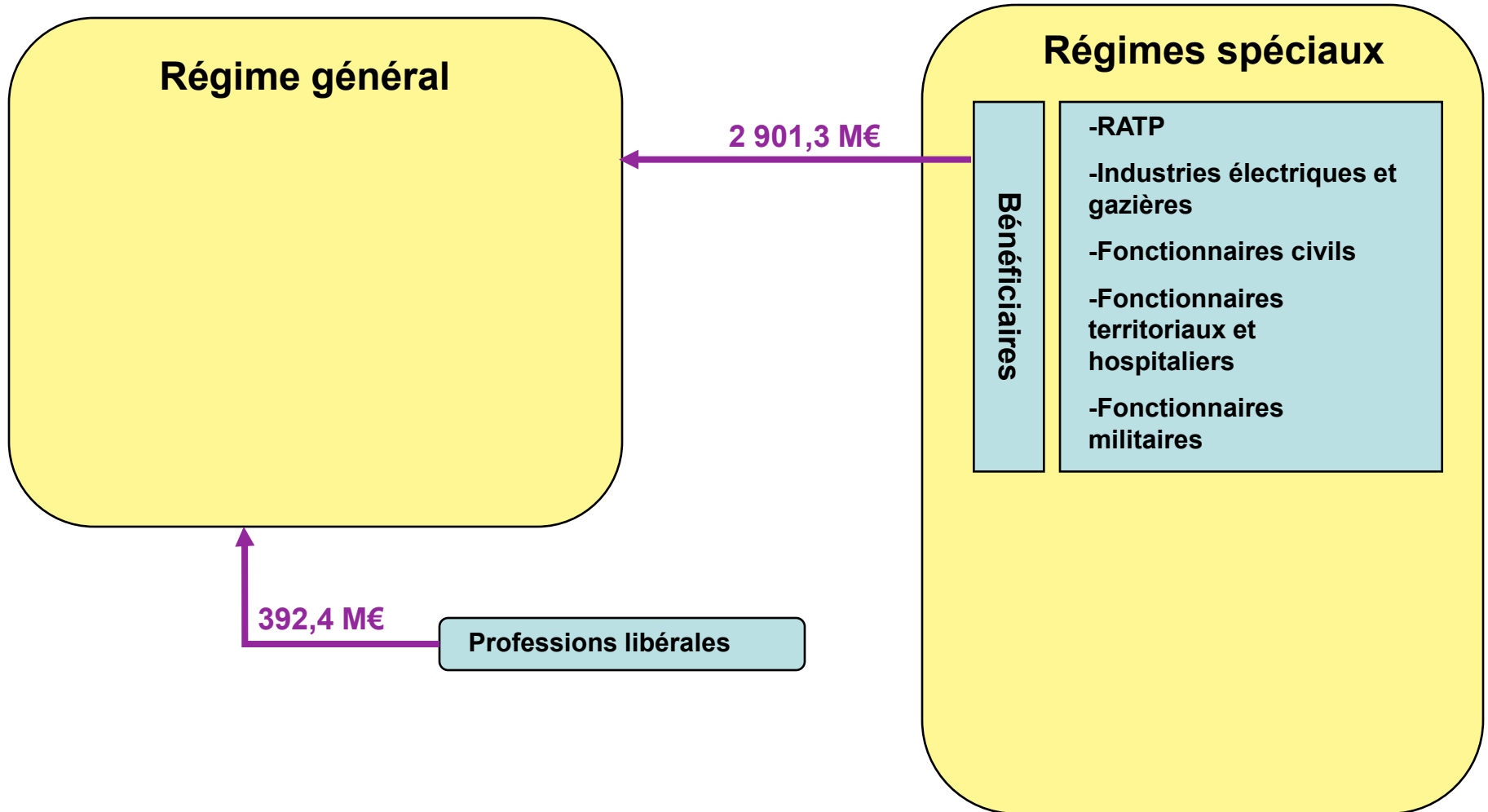


En 1974 le gouvernement CHIRAC crée

La compensation généralisée

1-Les régimes bénéficiaires versent au régime général.

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

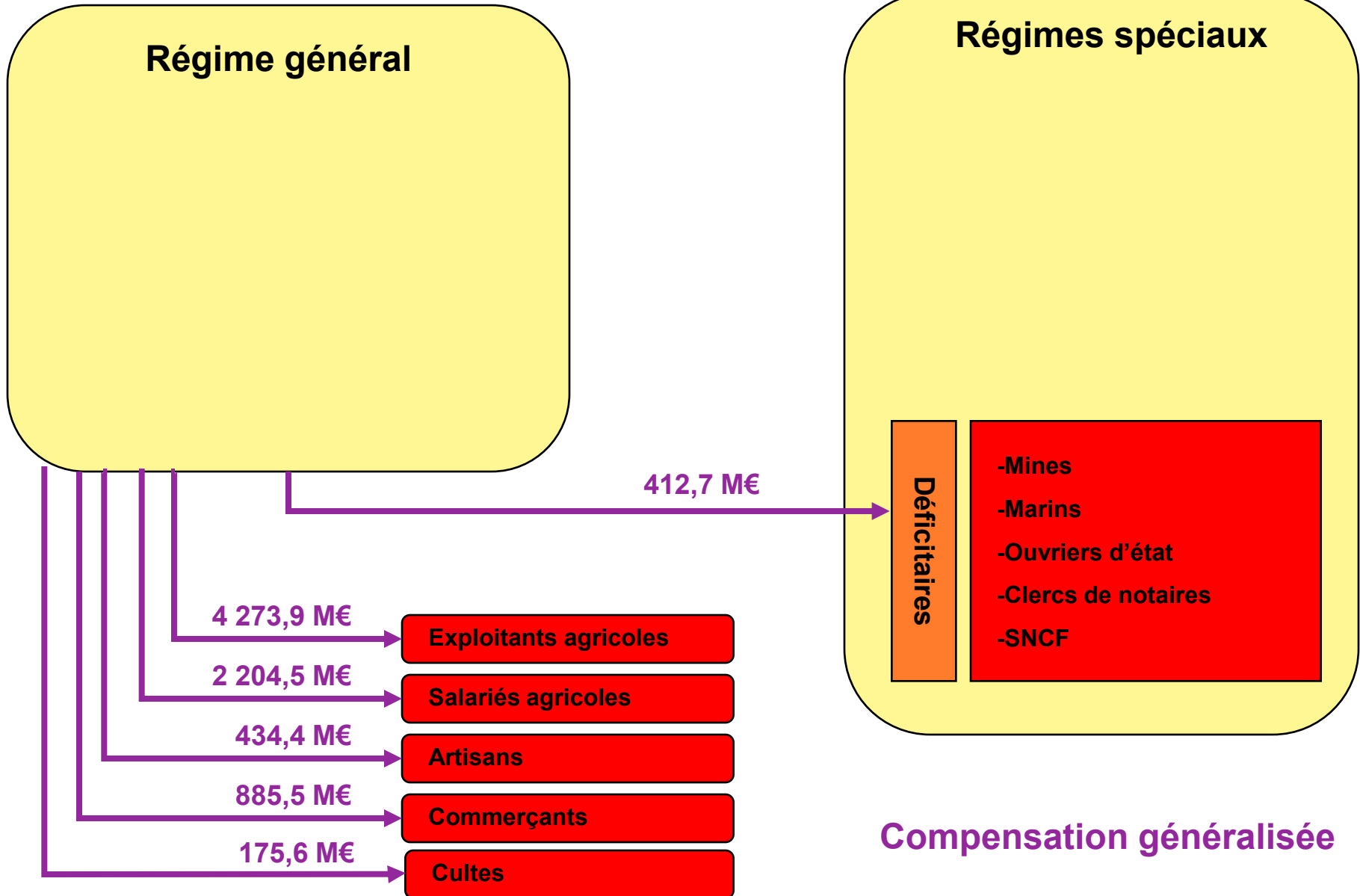


Compensation généralisée

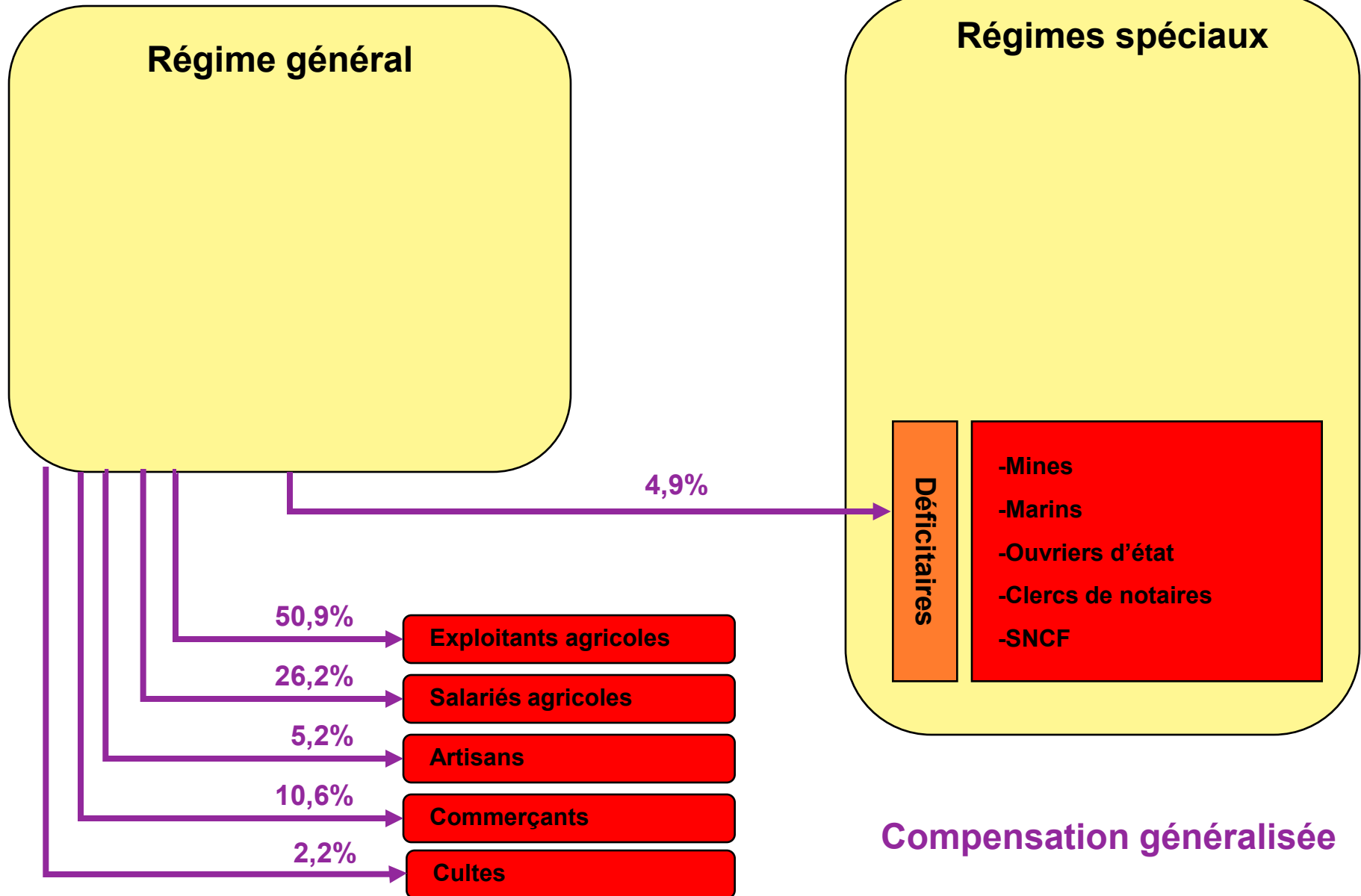
La compensation généralisée

2-Le régime général reverse aux régimes
déficitaires 8 387 M€

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite



Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

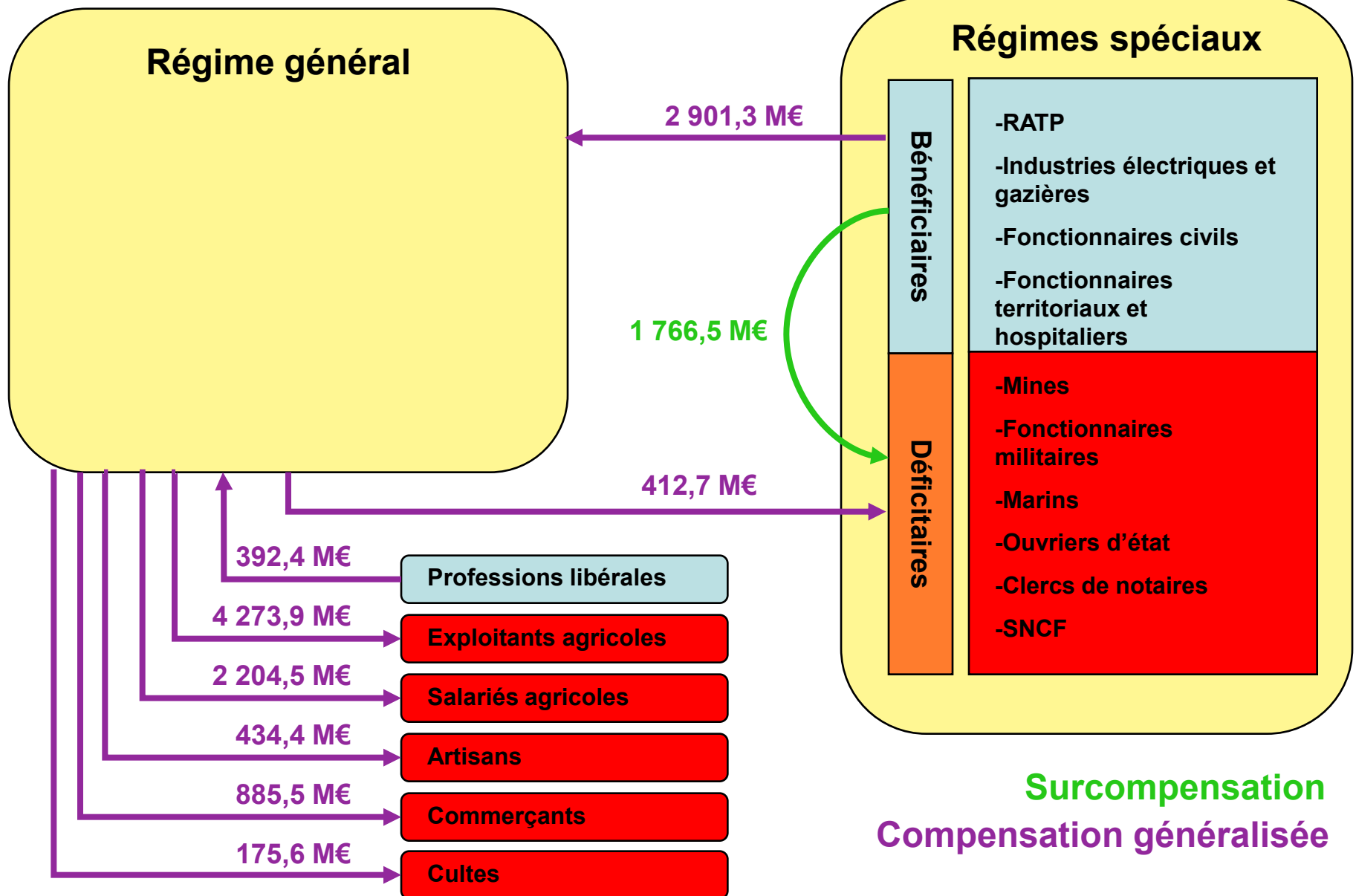


En 1985 le gouvernement FABIOUS crée

la surcompensation

**Les régimes spéciaux bénéficiaires
reversent aux régimes spéciaux
déficitaires**

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite



Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

Le régime de retraite par répartition permet la solidarité entre les régimes bénéficiaires et les régimes déficitaires.

**Les régimes spéciaux versent plus qu'ils ne reçoivent au régime général.
L'écart est de 2 488,6 Millions d'€**

Le régime des professions libérales verse au régime général 392,4 Millions d'€

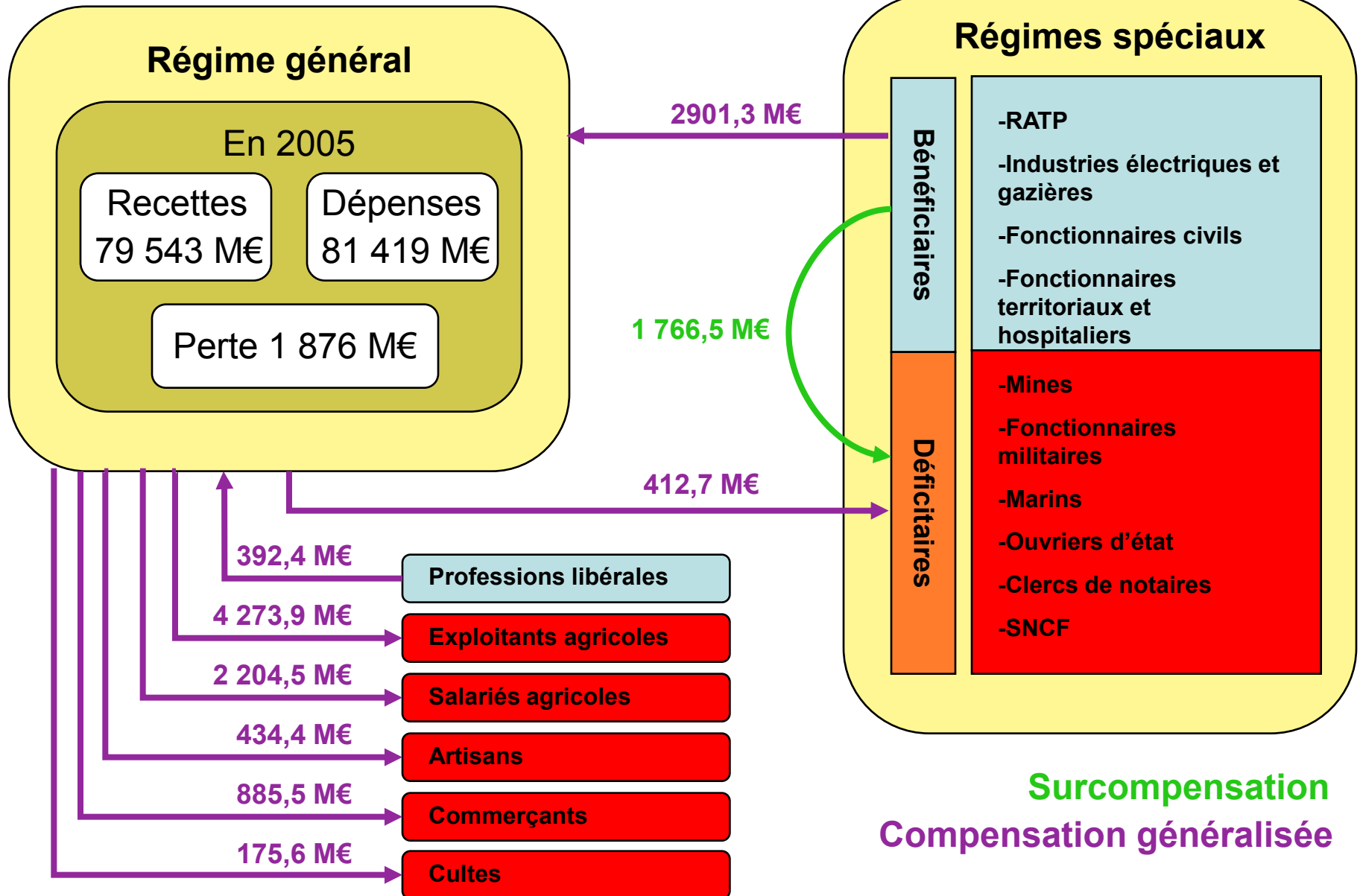
Les régimes des Exploitants agricoles, Salariés agricoles, Commerçants et Artisans perçoivent 7 799 Millions d'€ soit 93% de la compensation.

Le régime général a perçu en 2005, 79 543 M€ et a dépensé 81 419 M€

**soit une perte de 1 876 Millions d'€ pour 2005,
elle serait de 3 500 Millions d'€ pour 2007.**

**L'allongement de la durée de cotisation prôné
par BALLADUR et FILLON n'a rien solutionné !**

Mécanismes de compensation entre régimes de retraite



Mécanismes de compensation entre régimes de retraite

Les régimes spéciaux sont bénéficiaires

La durée de cotisation de 37,5 ans est donc possible même à long terme

Selon le rapport de la cour des comptes de septembre 2007 le manque à gagner pourrait atteindre 25 milliards d'euros pour la sécurité sociale dont 10 milliards pour la retraite

Le financement des retraites du régime général sans allonger la durée de cotisations est également possible

Le gouvernement veut allonger la durée de cotisation des régimes bénéficiaires ?

Ce n'est pas cohérent, en réalité, pour résorber le déficit du régime général, il veut prolonger la durée de cotisation sans envisager d'autre solution.

C'est pourquoi, sous couvert de « l'équité », il focalise l'opinion publique sur la différence des régimes